



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 12 novembre 2025

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 12 novembre 2025, à 20 h 05, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Yves Coulombe, préfet suppléant par intérim, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lauréanne Dion et Myriam Thériault, ainsi que MM. Jean-Pierre Turcotte, Martin Vézina et Jean Lapointe.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance. Exceptionnellement, elle souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 05.

2. **Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal**

La directrice générale mentionne que La Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2024, chapitre 24; projet de loi no 57) a été sanctionnée le 6 juin 2024.

L'article 3.8 mentionne notamment qu'il n'est plus possible, pour un préfet dont le mandat prend fin en raison de l'expiration de son mandat de maire, de continuer d'exercer ses fonctions jusqu'à l'élection du nouveau préfet. Le poste de préfet est alors occupé par le préfet suppléant jusqu'à ce que le nouveau préfet soit élu (dans les trois mois suivants l'élection générale). Si le préfet suppléant n'a pas non plus été réélu à titre de maire, alors un nouveau préfet suppléant est nommé à la première séance du conseil suivant l'élection générale.

3. **Nomination d'un préfet suppléant par intérim**

Résolution 2025-11-162

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Yves Coulombe comme préfet suppléant par intérim jusqu'aux élections à la préfecture et à la préfecture adjointe prévue le 26 novembre 2025.

4. **Élections à la préfecture et à la préfecture adjointe – Mise en candidature – Procédures**

La directrice générale expose aux membres du conseil les règles entourant les mises en candidatures et les procédures d'élection à la préfecture et préfecture adjointe.

5. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Yves Coulombe procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

1. Mot de bienvenue de Mme la directrice générale
2. Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
3. Nomination d'un préfet suppléant par intérim
4. Élections à la préfecture et à la préfecture adjointe – Mise en candidature - Procédures
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2025
7. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2025
8. Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire – Convention d'aide financière – Avenant 1 – Autorisation de signature
9. Fonds de développement des territoires (FDT) – Rapport final révisé 2015-2020 – Adoption
10. Outils promotionnels – Conception de la carte et du guide touristique 2026 – Appel d'offres
11. Adoption des dépenses du mois d'octobre 2025
12. Correspondance
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de la réunion

Résolution 2025-11-163

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, le point **13. Varia** demeurant ouvert par ailleurs.

6. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2025

Résolution 2025-11-164

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2025, tel que déposé.

7. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2025

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2025.

8. Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire – Convention d'aide financière – Avenant 1 – Autorisation de signature

Résolution 2025-11-165

Attendu que la ministre des Affaires municipales et la MRC de L'Île-d'Orléans ont conclu, le 18 novembre 2024, une convention d'aide financière pour la réalisation de travaux nécessaires à la mise à jour du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC afin de tenir compte des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) adoptées le 22 mai 2024 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu qu'il y a lieu de prolonger d'un an la durée de la convention afin de tenir compte de la démarche de révision du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la signature de l'Avenant 1, lequel confirme la prolongation d'un an de la durée de ladite convention ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** de désigner, M. Yves Coulombe, préfet suppléant par intérim, pour signer l'Avenant 1 à la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire entre la ministre des Affaires municipales et la MRC de L'Île-d'Orléans.

9. Fonds de développement des territoires (FDT) – Rapport final révisé 2015-2020 – Adoption

Résolution 2025-11-166

Considérant l'adoption par le Conseil du Rapport final du Fonds de développement des territoires en date du 31 mars 2021 tel que déposé, via la résolution 2021-08-123 ;

Considérant que certaines corrections doivent être apportées à quelques projets mentionnés audit rapport final afin de modifier le montant des sommes engagées du FDT qui n'auront pas été requises finalement pour lesdits projets ;

En conséquence, il est proposé par Mme Myriam Thériault et **résolu à l'unanimité** que le Conseil de la MRC :

- Adopte le Rapport final révisé 2015-2020 du Fonds de développement des territoires (FDT), tel que déposé ;
- De transférer au Fonds Région et Ruralité les sommes qui n'auraient pas été engagées au 31 mars 2021, soit un total de 709 677 \$.

10. Outils promotionnels – Conception de la carte et du guide touristique 2026 – Appel d'offres

Résolution 2025-11-167

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la conception de la carte et du guide touristique pour 2026 ;

Considérant que Caméléon a l'expertise pour réaliser ces travaux et que la MRC est satisfaite des résultats obtenus ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres de gré à gré auprès de Caméléon pour la conception de la carte et du guide touristique 2026.

11. Adoption des dépenses du mois d'octobre 2025



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2025-11-168

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2025, lesquelles s'élèvent à 561 119,65 \$.

12. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

13. Varia

Aucun sujet n'est discuté.

14. Période de questions

Elle débute à 20 h 22 et se termine à 20 h 25.

15. Levée de la réunion

Résolution 2025-11-169

Sur proposition de M. Martin Vézina, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20 h 26.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 26 novembre 2025 à 20 h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.



Chantale Cormier

Directrice générale-Greffière-trésorière



Yves Coulombe

Préfet suppléant par intérim